WHITEHORSE MINING INITIATIVE

PROGRESS REPORTS

Implementation of the
Whitehorse Mining Initiative Accord

M A R C H 1 9 9 5

102-06497/

Whitehorse Mining Accord Progress Reports

At the signing of the Whitehorse Mining Accord in September 1994, the Leadership Council decided that there should be a reporting of progress in March 1995. This report fulfils that commitment. Various stakeholder groups were invited to submit progress reports which were compiled and translated by Natural Resources Canada. Ten organizations submitted reports on their activities to implement the Whitehorse Mining Accord. In total, the progress reports indicate considerable acceptance of the Accords Principles and Recommendations by the stakeholders. Even more importantly they indicate that stakeholders *are* promoting the Accord among their respective constituents. Communication between stakeholders is continuing and the road leading to future successes is being constructed.

Progress Reports
Implementation of the Whitehorse Mining Initiative Accord

Origin

Province of Nova Sotia

Province of Newfoundland and Labrador

Province of New Brunswick

Province of British Columbia

Province of Saskatchewan

Province of Manitoba

Province of Ontario

Aboriginal Sector

Mining Industry Organizations

Federal Department

Progress Report
Implementation of the Whitehorse Mining Initiative Accord
Province of Nova Scotia

Since the WMI Accord was signed in September 1994, Nova Scotia has made substantial progress in advancing the principles and goals of the Accord. Nova Scotia has implemented several initiatives. While some are well advanced, others are still under discussion or at a preliminary planning stage.

The following initiatives have been implemented:

1) New Environment Act:

A new Environment Act was passed in January 1995. The new Act replaces 18 Statutes and 40 sets of Regulations (some dating back to 1919). The old Statutes were cumbersome, complicated and sometimes contradictory. The new Act is a user friendly document which will be reviewed every five years. The Act allows for a more streamlined and practical environmental assessment process for new projects, and specific time requirements for government response to all environmental applications are included.

The new Environment Act addresses the goals to improve environmental protection while streamlining the permitting and compliance process so as to minimize the time and costs to meet the requirements of the various regulatory regimes.

2) New Workers Compensation Legislation:

New Workers Compensation Legislation was passed in January 1995. The new Act replaces 79 year old legislation to reflect the realities of the 1990s. Benefits of the new Act include a fairer earnings replacement system of calculating benefits; a freeze on the average employer assessment rate for five year; and by January 1996, a system to financially reward good safety records by individual companies.

The new Workers Compensation Legislation addresses the goal of improving the business climate.

3) One-Window for Permitting and Assistance:

The "one-window" process is a formal committee structure under which the various government departments involved in mine development approvals function as a team to simplify the review process for both government and the mining industry. The departments involved in the process for all projects are Environment, Labour, and Natural Resources. Other provincial, federal or municipal government representatives are involved on a project by project basis, as required.

.../2

The "one-window" approach addresses the goals to reduce overlap and duplication and to improve the business climate while maintaining an efficient and effective regulatory system. The one-window will reduce the time and cost of compliance.

The following initiatives are under way and most are significantly advanced or nearly complete:

a) A new **Mineral Policy** has been written and will be available for public review shortly. The Policy will address many of the principles and goals cited in the Accord.

b) A Parks and **Protected Areas** System Plan has been drafted. A Public Review Panel conducted hearings during January and February throughout the Province to solicit public input to the Plan.

c) An **Integrated Resource Management** Pilot Project is being conducted by the Department of Natural Resources for Crown land in two countries. This Pilot Project will test an integrated decision making process to resolve multiple interests in resources on Crown land.

d) A **Sustainable Development Strategy** for Nova Scotia is substantially complete and an implementation plan is being developed. This strategy will address many of the principles and goals of the Accord.

Several other initiatives are at a preliminary stage. These include:

a) A review of the **Planning Act** which will address the goal to improve access to land, decision making processes, and consideration of mineral interests in land use decisions.

b) Review of the **Occupational Health and Safety Mining Regulations** is under way to improve worker health and safety standards, accommodate changing technology, and provide clearer rules for workers and employers.

c) A detailed review of **abandoned mines** in under way to identify the safety risks, environmental hazards, and reclamation liabilities.

d) Discussions are being held with the Department of Finance regarding possible changes to **taxation policies** and with the Department of Justice on possible changes to **Securities Regulations**.

Mines and Minerals Branch
Department of Natural Resources
Province of Nova Scotia
February 1995

Progress Report
Implementation of the Whitehorse Mining Initiative Accord
Province of Newfoundland and Labrador

While the province is still not an official signatory to WMI, we are pleased to report some progress towards WMI goals and objectives, and several actions taken in the spirit of WMI.

1) Finance/Taxation:

In the area of Finance/Taxation the province has taken the following actions:

1) Effective January 1, 1995, the provinces mining tax regime has been amended to provide for:
   a) the deduction of corporate income tax against mining tax for the first 10 years of a new mining operation;
   b) rapid depreciation of capital assets; and,
   c) generous treatment of the processing allowance for mining, milling and smelting.

2) Effective January 1, 1995, the corporate income tax rate is reduced to 14 percent.

3) The province has introduced new "Economic Diversification" legislation whereby new mining and other projects may apply for a 10 year holiday from corporate income tax as well as non-profit taxes such as retail sales tax and payroll taxes. Companies may also be eligible for partial tax relief for an additional five years.

4) Industrial hydro rates have been reduced again in 1995.

5) The Province has appointed a regulatory commissioner to review all government regulations and to retain only those which are essential for public safety and environmental protection. Many regulations have already been eliminated or reduced.

2) Environment:

In the area of Environment, the province has taken the following actions:

1) An in-depth review of the Environmental Assessment legislation and administration process has been undertaken; recommendations have been made to modify the process and the legislation.

2) Through the Canadian Council of Ministers of Environment, the province is participating in initiatives to achieve harmonization, on a national level, of many functional areas of environmental management, including environmental assessment.

.../2

3) Negotiations with the federal government on a federal/provincial agreement setting out respective roles, responsibilities and cost-sharing regarding co-operative environmental assessment procedures and joint processes are nearing conclusion.

4) The province has prepared draft regulations governing environmental impact of mineral exploration activities.

5) The province is preparing a new Mining Act which will address such issues as mine reclamation and financial assurance for reclamation.

3) Land Access:

In the area of Land Access the province has taken the following action:

1) A major report on land use policy and planning has been approved by government and will now be prepared for implementation.

2) A feasibility study on a proposed new National Park for the Torngat Mountains is being prepared with input from the Mines Branch of the Department of Natural Resources.

3) Two provisional/proposed ecological reserves have been withdrawn from staking pending final decisions on reserve status.

4) Negotiations for settlement of the land claim of the Labrador Inuit is ongoing. Several areas have been withdrawn from further staking until July 1996 to provide for negotiations to continue in good faith. Third party mineral interests and mineral exploration will continue during negotiations.

4) Workforce/Workplace/Community:

In the area of workforce/workplace/community the province has taken the following action:

1) A basic training program for the Labrador coastal people has been initiated to avail of new employment opportunities associated with increased mineral exploration.

2) A study of business opportunities for the service sector in the Labrador West iron mining region has been completed.

3) A joint government-union-company initiative has been funded for retraining of workers at the concentrator of the Iron Ore Company of Canada.

Mineral Resources Management
Department of Natural Resources
Province of Newfoundland
February 1995

Progress Report
Implementation of the Whitehorse Mining Initiative Accord
Province of New Brunswick

In December 1993, New Brunswick released a new Mineral Resource Policy. There are a number of initiatives in the policy which the N.B. Government is committed to carry out over the next few years as budget dollars are allocated. A number of the mineral policy objectives dovetail with the recommendations contained in the WMI Accord. As such, as N.B. implements the policy, we will be implementing aspects and portions of the WMI Accord.

The Mineral Resource Policy has 5 main initiatives which are:

1. Mineral Ore Reserves;
2. Value Added and Diversification;
3. Environmental Protection;
4. Institutional Framework; and,
5. Public Information and Awareness.

The five initiatives cross the entire spectrum of the mineral industry from exploration to decommissioning and will involve all major stakeholders.

The Minister of State for Mines and Energy has recently written to representatives of Aboriginal Peoples, Labour, and Environment requesting their views and suggestions on what is the best mechanism to work cooperatively to implement the vision of the Accord in N.B. N.B. already has a forum established to dialogue with industry representatives in the province.

In more specific terms, N.B. is working in the following areas to implement recommendations of the WMI Accord. These areas include: mine reclamation funding, exploration assistance, geological data base improvements, reduction in government legislation/regulations and taxation/royalties/other charges.

1) <u>Mine Reclamation Funding:</u>

N.B. is currently reviewing our options with respect to reclamation funding in light of the federal government's policy change regarding deductibility of fund contributions under the Federal Income Tax Act.

.../2

2) Exploration Assistance:

N.B., in cooperation with the federal government, introduced a Junior Mining Exploration Assistance Program as a 1 year pilot to assist this portion of our industry. The budget for 1994/95 is $400,000.

3) Geological Data Base Improvements:

In cooperation with the federal government, N.B. will undertake a $1 million Airborne Survey of the Bathurst Mining Camp. The survey will be carried out in 1995 and provide valuable exploration data for our industry.

4) Government Legislation/Regulations:

N.B. is committed to reduce government regulations by 25% during this current year 1994/95 and a further 25% in fiscal year 1995/96. The reduction is aimed at removing the government burden (costs) on industry.

5) Taxation/Royalties/Other Charges:

N.B. commissioned the accounting firm of Ernst and Young to undertake a study of N.B.'s total tax/royalty/other charges imposed on a typical mining company and compared those charges to those imposed in Quebec, Ontario and Manitoba. The results indicated that N.B. was highly competitive within Canada.

Minerals and Energy Division
Natural Resources and Energy
Province of New Brunswick
February 1995

Progress Report
Implementation of the Whitehorse Mining Initiative Accord
Province of British Columbia

Advisory Council on Mining

On February 7, Minister Edwards announced the establishment of an Advisory Council on Mining to implement the recommendations of the WMI Accord. The council will advise the Minister on the implementation of the Accord in B.C. It will provide the Minister with advice on new or proposed programs, serve as a forum for stakeholder concerns and develop a statement of commitment with respect to mining in B.C.

The council represents the mining industry, labour, environmental groups, municipalities, and the public.

The advisory council will oversee and provide input on four projects recently initiated by the government in cooperation with various stakeholders. These are: skills and labour, mine reclamation, mineral exploration standards and the permitting process, and updating the Mine Health and Safety Code.

1) <u>Skills and Training:</u>

The Sills and Training Project will:

- identify the current and future skills required by B.C.'s mining and smelting industry workforce;
- determine methods to ensure that skilled workers are available to meet industry needs; and,
- review federal initiatives in this area to ensure that the provincial and federal government actions are complementary.

2) <u>Mine Reclamation Security:</u>

The Mine Reclamation Security Project will:

- make recommendations for reclamation security policies that will minimize the risk to government for the cost of reclamation;
- develop a set of policies and procedures for implementing mine reclamation trust funds now authorized under the income tax act; and,
- ensure that policies meet the different needs of new mining ventures, existing mines, and closed or abandoned mines.

.../2

A task force will deal with three broad reclamation security issues:

- the types of security the government can accept and the taxation implications of each;
- the amount of security required which involves the estimating and reporting of reclamation costs and risk assessment; and,
- the timing when security deposits are required.

3) Mineral Exploration:

The Mineral Exploration Project incudes:

- a review of existing exploration practices and guidelines to ensure that they are consistent with current environmental objectives. The end result will likely be changes to the Health, Safety and Reclamation Code for Mines in British Columbia, which will define new exploration management consistent with the Forest Practices Code; and,
- streamlining the permitting process by setting some standard conditions that all permit applicants must meet.

4) The Mine Health and Safety Code:

Goals for the Mine Health and Safety Code Review include:

- consolidating that portion of the code that pertains only to health and safety items, currently it also encompasses reclamation and mineral exploration;
- modifying the code to reflect advances and/or changes in mining practices;
- clarifying code language; and,
- reviewing those parts of the code where modifications have been requested by mining companies, unions, and equipment suppliers.

Land Management and Policy Branch
Ministry of Energy, Mines and Petroleum Resources
Province of British Columbia
March 1995

The Terms of Reference for the British Columbia Advisory Council on Mining may be obtained from the B.C. Ministry of Energy, Mines and Petroleum Resources.

Progress Report
Implementation of the Whitehorse Mining Initiative Accord
Province of Saskatchewan

Saskatchewan established a Saskatchewan Mining Task Force in 1992. The committee consisted of five industry representatives and Saskatchewan Energy and Mines (SEM) staff. The committee developed a paper on issues considered by government and industry as impediments to the growth and development of the mining industry in Saskatchewan. Subsequently, seven other provincial government departments were represented as many of the issues were related to other government agencies.

In September, 1994, the Task Force tables The Saskatchewan Mining Task Force Report, with the Minister of SEM. The report identified the issues facing the Saskatchewan mining industry and processes in place that were addressing them, as well as the goals and objectives considered by industry and government as critical to improving the health of the industry. Many of the issues included in the Task Force Report were also identified in the WMI Leadership Council Accord.

At a recent meeting of the Saskatchewan Mining Task Force, the follow-up to WMI was discussed. It was felt that a review committee should be established to review the principles and goals of the Leadership Council Accord in the context of the Saskatchewan situation. The review committee would consist of two representatives from each stakeholder group and would advise the Minister of SEM of their findings.

It was felt that the Mining Task Force Report could also serve as one of a number of reference documents for the Saskatchewan WMI Review Committee to consider.

Saskatchewan Energy and Mines expects to have the Review Committee established later this spring.

Industrial Minerals Branch
Saskatchewan Energy and Mines
Province of Saskatchewan
February 1995

Progress Report
Implementation of the Whitehorse Mining Initiative Accord
Province of Manitoba

The purpose of this brief is to present a quick overview of the means by which Manitoba is addressing the principles and objectives of the WMI. The province is committed to the implementation of Sustainable Development and this will address many of the items raised by the initiative.

Specific Examples of implementation:

1) <u>Sustainable Development Mineral Strategy:</u>

The Government of Manitoba has adopted the principles of sustainable economic development as the cornerstone of its economic and environmental agenda. A document entitled "Sustainable Development Mineral Policy Applications" has been produced to define the policy as it applies to the mining sector. An implementation and action plan is presently being prepared and this document, in conjunction with the introduction of a Sustainable Development Act, will outline the process by which the principles of sustainable development will be applied to government programs.

The entire process of integration will be overseen by the Land and Water Strategy Subcommittee of the Manitoba Round Table. The Round Table is a multi-stakeholder group with representation from all of the groups who participated in the WMI.

The Sustainable Development Strategy fits very well with the Principles and recommendations of the WMI.

2) <u>The Mines and Minerals Act:</u>

The purpose of the Mines and Minerals Act is to provide for mining in Manitoba in a manner consistent with the principles of sustainable development. These principles have been enshrined within the Act so that mining has to be performed in accordance with their requirements.

3) <u>New Land Use Policy:</u>

A new land use policy was enacted as a regulation under the Planning Act in September 1994. The policy provides for regulatory control of land use allocation and offers comprehensive protection for mineral resources and mining rights.

Policy No. 9 states "Economically valuable mineral and oil and gas resources shall be protected from land uses that would restrict mineral and oil and gas exploration and development. Ongoing and future development of the province's mineral and oil and gas resources shall be encouraged."

.../2

4) Mineral Management Areas:

Land Access and security of tenure were one of the four principal areas addressed in the WMI. Manitoba has addressed the problem by establishing "Mineral Management Areas" under the Mines and Minerals Act. Within these areas, mineral exploration and mining will receive priority. Other land uses will not necessarily be precluded, but they will be undertaken with due regard to mineral access. These areas will remain available for mineral exploration and development and access for mining purposes will not be denied.

5) Network of Special Places:

Manitoba is committed to the Endangered Spaces Program and the setting aside of 12% of the province's land area. To date, five areas have been designated as endangered spaces, and they comprise 5.5% of Manitoba's surface area.

Manitoba Energy and Mines plays a major role in the selection process.

6) Rehabilitation of Aggregate Quarries:

All aggregate producers, from both Crown-owners and private sources, pay a rehabilitation levy of $0.10 per tonne produced. These funds are deposited in the "Quarry Rehabilitation Reserve Account" from which Manitoba Energy and Mines pays for the rehabilitation of depleted pits and quarries.

To date, a total of 232 sites have either been rehabilitated, or are presently in the process of being rehabilitated.

7) Taxation and Finance:

A variety of tax incentive programs have been introduced over the past three years:

a) **Mining Tax Holiday for New Mines**
For new mines, established after January 1, 1993, a mining tax holiday has been implemented. The mining tax will not have to be paid until the profits for mining tax purposes equal the capital outlay in opening the mine.

b) **Mining Tax Exploration Incentive**
Mining companies which increase their exploration in Manitoba beyond the average level of expenditure of the previous three years, receive a deduction equal to 150% of exploration expenditures.

c) **Prospectors Assistance Program**
The Government will reimburse 50% of prospecting expenditures of qualifying self-employed prospectors to a maximum annual grant of $7,500 on pre-approved projects.

.../3

d) Mineral Exploration Incentive Program

$10 million has been made available for mining exploration and $2.5 million for oil and gas exploration. Investors receive a grant of 25% of approved exploration expenditures, in addition to incentives available under The Income Tax Act (Canada).

e) Investment Credit

An investment credit of 7% of investments in new mines and processing facilities, or major expansions of existing mines or processing facilities, is available. The new credit is deductible to a maximum of 30% of mining tax payable in a given year and can be carried forward for use in future years.

f) Processing Allowance

The processing allowance, which may be deducted from mining taxes, has been increased from 10% to 20% of the original cost of processing assets acquired for new mines or major expansion to existing facilities.

g) Sales Tax Elimination

The sales tax rate for electricity used for mining and manufacturing has been reduced by 50%. Effective April 1, 1995, electricity used for mining and manufacturing will be completely exempt from sales tax.

h) Mine Rehabilitation Funds

The Mining Tax Act has been amended to permit the deposition of money into a mine rehabilitation fund on a tax-free basis. The accumulation of interest within the fund will also be free of tax. Upon withdrawal, the funds and accrued interest are taxable.

Mines Branch
Department of Energy and Mines
Province of Manitoba
February 1995

Progress Report
Implementation of the Whitehorse Mining Initiative Accord
Province of Ontario

The Ontario Minister of Northern Development and Mines (MNDM) created a Mineral Sector Advisory Council (MSAC) in 1994 to act as an advisory body to provide the Ministry with advice and recommendations on mining-related matters. The Council includes representatives from the mining industry, labour academic institutions, Aboriginal organizations and environmental groups and is chaired by Patrick Reid, President of the Ontario Mining Association (OMA).

One of the responsibilities of the Council is to review the WMI report and make recommendations to the Minister on Ontario's response. The Council met on October 26, 1994, and recommended follow-up on six main points from the WMI report. The following is a summary of the work done to respond to these points:

BACKGROUND

1) Securities Commissions/Access to Capital:

MSAC Request for Action:

MNDM was requested to interact with the Ministry of Finance and the Ontario Securities Commission's (OSC) officials on matters relating to access to capital and the OSC's policies. The Ministry was asked to relay concerns articulated by the industry during the WMI discussions from the Prospectors and Developers Association of Canada (PDAC) Investment Committee and from the OSC Advisory Committee on Policy 5.2.

MNDM Action:

MNDM Deputy Minister, Don Obonsawin, wrote Ministry of Finance Deputy Minister, Jay Kaufman, requesting that the Ministries work to address the WMI recommendations relating to mine reclamation funds, financing remedial work on orphaned mines, conditions under which operators would be freed from future liability and access to capital.

MNDM Report to the MSAC:

1. MNDM has placed before the Ministry of Finance and the OSC all concerns and associated recommendations brought forward during the WMI process or submitted separately by the PDAC Investment Committee and the OSC Advisory Committee on Policy 5.2. Senior Ministry of Finance and OSC staff have acknowledged the financing concerns and proposals identified by the mining community.

.../2

2. OSC Legislative Reform - Legislative reform was initiated by Bill 190 which received Royal Assent on December 9, 1994.

3. OSC Task Force on Improving Small Business Financing - The Task Force, which received input via MNDM, is expected to table its proposals in the Spring of 1995.

4. OSC Policy Review - OSC Policy Statement 5.2 on junior mine financing has been the subject of an ongoing review and will be included in the forthcoming review of existing policy statements required by Bill 190.

5. National Rules for Financing - OSC continues to work with other provincial and national regulatory bodies to harmonize regulatory requirements between jurisdictions.

2) Land Access:

MSAC Request for Action:

Follow-up, after the December 7th Mines and Minerals Symposium with a small Ministry of Natural Resources (MNR), MNDM, Industry, Labour, Aboriginal and Environmental Working Group, to make specific consensus recommendations for improvements to the process.

MNDM Response:

Ontario's land access issues were the subject of a one day symposium this December 7th in Toronto. MNR gave an overview of their current practices in candidate protected area selection and MNDM explained how it represent mining's interests in that process. Views from environmental groups, aboriginal groups and mining company representatives were presented at this session. The discussions also included processes and mineral potential evaluation techniques used in other jurisdictions during this session.

MNDM Deputy Minister, Don Obonsawin, wrote MNR Deputy Minister Robert Mitton, requesting staff co-operation in developing and action plan for the WMI recommendations regarding land access issues. MNR has appointed a staff representative to work with MNDM on this matter. The Ministries will meet in the near future to hold further discussions on land access issues.

3) Environmental Assessment (EA) Process and Regulatory Overlap and Duplication:

Mine Closure Regulations and Financial Implications:

MSAC Request for Action:

MSAC requested that MNDM convene the existing Inter-Ministry Abandoned Mines Committee, of which the OMA is a member. Expand the membership to include other

.../3

affected stakeholders from the environmental, labour and aboriginal groups to look at the "exit-ticket" issue and the appropriate policies for orphaned sites. A joint meeting of this body and MSAC was requested to discuss options for policy development.

MSAC endorses the Ministers Mining Act Advisory Committee and the OMA's processes on financial aspects. Specific feedback to MSAC on proposals for further discussion with the Minister of Finance was requested.

MNDM Action: Mine Closure Regulations and Financial Implications

The Inter-Ministry Abandoned Mines Committee has not yet been re-convened, however, MNDM has proceeded to address some of the items of concern to the MSAC.

MNDM officials met with the OMA Financial Assurance Committee on January 10th to outline current status of progress and to answer questions posed. - no recent activity has transpired with respect to the Minister of Finance excepting the continued development of trust fund vehicles for financial assurance. The Ministry of Finance at this time is in lock-step with the federal government with respect to trust funds.

With regard to exit tickets the following is the current status:

Exit Tickets:

The Ministry is currently working on two types of "exit tickets" per se.

1. Release of Owner pursuant to Part VII of Mining Act with regard to transfer of lands from one owner to another.

   The ministry has recently agreed to provide an owner with a comfort letter stating that MNDM no longer considers them to be an owner pursuant to Part VII if the following conditions are met:

   a. The site has been fully rehabilitated to the satisfaction of the Ministry; or,

   b. an approved Closure Plan (including financial assurance) is in place and the new owner will be assuming this Closure Plan in total; and, the owner has provided the Ministry with a letter setting forth the basis for the facts that the owner no longer has an ownership interest in or occupation, control, management or direction of the property or project.

      (Pursuant to section 150, the Minister may refuse to consent to the transfer of a lease.)

.../4

2. Acceptance of a voluntary surrender to the Crown of a property pursuant to Section 183 of the Mining Act is discretionary and subject to Section 150.

   Presently, the Ministry has not completed deliberations regarding acceptance of surrenders to the Crown where rehabilitation works are or have been required. However, it may be assumed that the following are minimum requirements:

   - the site has been rehabilitated to a state satisfactory to the Crown and based upon regulatory requirements in force at the time; and,
   - financial assurance is in place to accommodate foreseeable long term care, treatment, maintenance and monitoring as required.

3. Above relates to Mining Act requirements and does not include MOEE aspects related to the Ontario Water Resources Act or the Environmental Protection Act.

4. MNDM has a Memorandum Of Understanding (MOU) with the Ministry of Energy and Environment which is now under review and revision. It si intended that the revised MOU will provide for the addressing of Ontario Water Resources Act and EPA concerns through proper management and sign-off of rehabilitated sites and long term care requirements. It is hoped that this will be accomplished by March 31, 1995.

4) <u>Aboriginal Concerns:</u>

Request for Action:

Convene an MSAC sponsored Working Group, under the leadership of the Canadian Aboriginal Minerals Association (CAMA), including First Nations, Industry, Labour and Government representatives, to develop guidelines for aboriginal-industry communication and issue resolution. This Working Group should periodically report back to MSAC on progress achieved.

MNDM Action:

MNDM Deputy Minister, Don Obonsawin, wrote Ontario Native Affairs Secretariat's Secretary, Grant Wedge, requesting that our Ministries work to address the WMI recommendations regarding Aboriginal-industry communications and issue resolution on land access matters. The two Deputies have also met with the Deputy Ontario's Ministry of Natural Resources to discuss ways to address issues relating to resource development in Aboriginal territories.

MNDM has created a Mines and Minerals Aboriginal Working Group to evaluate mining-related concerns from Aboriginal and Industry groups and to develop alternate ways to respond to the need for better communications and conflict resolution guidelines or systems. This work is ongoing.

.../5

Other Background:

The Inter-Governmental Working Group on the Mining Industry has prepared several documents outlining issues, solutions, best practices and case-histories of First Nation/Industry co-operation and communication. MNDM has distributed the 1994 report to about 125 First Nations in Ontario.

The CAMA has taken a lead role in gathering input of First Nation concerns with mineral development and is proactively leading a communications debate on these issues.

5) <u>Human Resources Issues:</u>

MSAC Request for Action:

Encourage members of the Board of the WMI Sector Council to provide regular updates to MSAC on the activities of the Council and its various study or working groups. MSAC would provide advice or participate as may be requested in the work of the Sector Council.

Background:

In the Summer of 1993, and extensive report on human resources issues in the mining industry was released. The report recommended the formation of a Mining Sector Council to deal with human resources issues in a structured manner.

The formation of the Sector Council was announced by the Mining Association of Canada, the Federal Government and the United Steelworkers of America at the 1994 Mines Ministers' Conference in Victoria, B.C.

There are a number of recommendations from the WMI, particularly from the Workplace/ Workforce/Community Issue Group, which may be subject to further discussion and action by the Sector Council. In addition, there will be a number of other recommendations from WMI that will be subject to review and action by MSAC which will be of interest to the Sector Council.

Mineral Sector Analysis Branch
Ministry of Northern Development and Mines
Province of Ontario
February 1995

Progress Report
Implementation of the Whitehorse Mining Initiative Accord
Aboriginal Sector

Since the signing of the WMI in September, 1994, the Aboriginal peoples of Canada have been exposed to new mineral developments. Some of these activities have occurred near Aboriginal communities. Still, the communities are not invited to participate.

But, community consultation on mineral industry issues affecting the Aboriginal community are on-going. Many communities still do not understand the mineral industry, and many are not familiar with the WMI. The gap in awareness understanding continues to exist. This gap can be closed. The Canadian Aboriginal Minerals Association and the national Aboriginal organizations are involved in on-going community consultation. This consultation has centred around two themes.

1. The minerals industry can provide opportunities to the Aboriginal community in terms of business and social development; and,

2. Aboriginal communities are not against mineral exploration and development provided that they are consulted and involved in the planning and decision making.

In response to the community's need to know more about the mineral industry and the outcome of the WMI, the Canadian Aboriginal Minerals Association has produced a report describing the challenges facing the community in the minerals industry and solutions to overcome these challenges. The report is entitled "Listen to the Aboriginal Community". The report is based on first hand community consultation with Aboriginal groups across Canada. Input was provided through interviews, surveys and community meetings.

The report serves several purposes. To both the community and the industry, the report forms a basis for both parties to develop policies to maximize Aboriginal participation in mineral business opportunities. It also provides key terms or areas for negotiation of participation and benefits. Finally, the report serves to inform the mining industry about the Aboriginal community. The report is available through the Canadian Aboriginal Minerals Association. More than 300 copies have been distributed to date to various mining companies and Aboriginal communities.

Another initiative, undertaken by the Canadian Aboriginal Minerals Association, was the organizing and hosting of a conference held in Yellowknife, November 1994, titled "Staking New Partnerships". The conference was timely in that it coincided with the release of the "Listen to the Aboriginal Community" report. Aboriginal speakers from Canada's north, Alaska and Australia echoed the messages of the Aboriginal sector of the WMI, "...more community consultation and more opportunity for Aboriginal community members in the minerals industry." More than 200 delegates attended the conference. They learned more about each other's objectives in the industry.

.../2

Today, the "Listen to the Aboriginal Community" report provides the focus for on-going discussions between the industry and Aboriginal groups. Our listening in the WMI consultation process has started closing the gap so that both community and the industry can get on with the business of mining.

Aboriginal Sector
February 1995

Progress Report
Implementation of the Whitehorse Mining Initiative Accord
Mining Industry Organizations

Since the signing of the WMI Leadership Accord on September 12, 1994, various industry organizations and individuals have undertaken a number of steps to implement the WMI principles and realize the goals and recommendations. These efforts have taken several forms.

1) General Awareness:

The first need was to spread general awareness of the WMI and its findings among industry people and others. It has to be remembered that, although some 40 industry employees participated actively in the WMI discussions and made conscientious efforts to inform and involve others during the WMI consultations, the number of industry employees reached at that time is small compared with the total employment in the industry. There is a need to inform and involve many more industry people in the implementation of the WMI. For this purpose, both company and association executives have given a large number of presentations, speeches and interviews to industry and other audiences and the media. In addition, papers and articles have been written for the trade and general media.

2) Publicizing WMI Findings:

The second requirement was to ensure that the WMI and its findings became known both inside and outside the industry. For this purpose, the "official" WMI documents must be made widely available. The Mining Association of Canada (MAC) took over the distribution of the Accord and issue Group reports when the WMI Secretariat was disbanded in October, 1994. Every effort has been made to ensure that all industry executives, other groups participating in the WMI, and the general public have access to the original documents in both official languages. This has involved obtaining further printed versions as well as providing for electronic distribution. That effort is ongoing.

3) Building Consensus for Action:

The third need is to internalize the findings of the WMI and build consensus around them within the industry. Only in this way can any concerted effort to implement the principles succeed. It is clear that some actions can only be taken by individual companies. Others fall into the competence of national, provincial, or territorial mining associations and chambers of mines. Still other actions are in the jurisdiction of governments (or other stakeholder organizations), and industry's role is to encourage these bodies to take appropriate initiative.

.../2

Any of these modes of action requires industry to have a thorough understanding of the contents of WMI documents, their implications, the possibilities of action and, ultimately an action plan indicating who does what, and when.

For this purpose, the MAC has embarked on an ambitious program to ensure that the leaders of its member companies are fully aware of the contents of the WMI documents and are prepared to deal with their implications. The Association is seeking to build consensus in its membership around a potential action plan developing and circulating a common analytical framework for the Accord and each Issue Group report.

The framework deals with the actual wording of every WMI principle, objective, goal or recommendation. For each such item, the analysis considers: (1) implications for the industry; (2) potential industry objectives; (3) potential industry position; (4) proposed action, including the suggested agent; (5) any other comment or consideration. The analysis is being initially proposed by MAC staff, then circulated through MAC committees and revised accordingly. Finally it will go to the MAC Board for approval. The preliminary analysis of the WMI Accord is virtually completed. Issue Group analyses will follow in the coming weeks.

The Ontario Mining Association (OMA), through its various committees, is also looking at the WMI recommendations and is trying to pick four or five priority items for the OMA and/or its committees to pursue. Both the OMA analysis and the MAC analysis include suggested actions that it would be appropriate for other bodies or associations to undertake.

4) <u>Joint Action:</u>

In the spirit of WMI, industry is continuing to work with other WMI participant groups as the occasion arises. The most tangible example relates to the Mining industry Training and Adjustment Council (MITAC). This is a joint labour-management "skills council" similar to councils that have been created in the steel industry and several other industries. Industry executives, together with the leaders of three large mining unions, are working to create a body that will assist the development of skills needed to enhance worker health and safety, productivity, mobility and adjustment. MITAC, when fully operational, will also provide a vehicle for addressing other issues identified in the WMI, such as Aboriginal participation in the industry. The MITAC Board of Directors is already in existence and an interim staff has been engaged to develop detailed strategic and operational plans.

Although less formal, continuing post-WMI contacts by industry organizations and individuals with other stakeholder groups hold out the prospect of building longer-term relationships.

.../3

5) <u>Encouraging Other Groups:</u>

An important role for industry is to encourage other WMI participant groups to implement WMI principles. Here, the role of governments is of first importance. Industry has made detailed submissions on the WMI and WMI issues to familiarize a number of government bodies with the initiative. As only one example, these efforts included a submission to the House of Commons Standing Committee on Natural Resources.

A second important mode of encouragement is for industry to participate on advisory bodies organized by different governments. For example, association and company executives are participants in the federal Minister's Advisory Council on WMI Implementation, Ontario's Mineral Sector Advisory Committee, and the British Columbia Advisory Council on Mining, all of which are involved in implementing the Whitehorse Mining Initiative.

Through informal contacts and exchanges of view with stakeholder groups other than government, industry also hopes to build the momentum towards realization of the WMI principles through concrete action.

The Mining Association of Canada
February 1995

Progress Report
Implementation of the Whitehorse Mining Initiative Accord
Federal Response

The Mining Sector of Natural Resources Canada (NRCan) is leading the federal response to the WMI leadership Council Accord. The response to-date has five elements.

1) WMI Interdepartmental Committee:

A WMI Interdepartmental Committee has been established to ensure that the WMI goals are addressed by all federal departments and agencies. The purpose of the Committee is twofold. First, to identify areas where the federal government is undertaking work to address specific WMI goals. Second, to ensure that the initiative is continually kept in front of other departments and agencies.

The Committee has met twice since the signing of the WMI Accord. A report on work being undertaken by federal departments and agencies to address WMI goals has been prepared. The report will be tabled at the first meeting of the Minister's Advisory Committee on WMI Implementation and later shared with WMI stakeholders.

2) Minister's Advisory Committee on WMI Implementation:

At the WMI Accord signing ceremony on September 13, 1994, the Minister of NRCan undertook to establish an Advisory Committee on WMI Implementation composed of representatives from the non-governmental sectors that participated in the WMI consultations. The selection of the committee members has been completed and the first meeting of the Committee was held February 22, 1995.

At its first meeting, the committee reviewed the status report on federal WMI implementation and discussed the proposed federal sustainable development policy for minerals and metals.

3) Regulatory Reform:

An important concern raised during the WMI consultations was the need to address regulatory issues, including the issue of environmental regulatory overlap and duplication.

On December 5, 1994, the Minister of Industry Canada, the Honourable John Manley, announced the federal government's *Building a More Innovative Economy* initiative. The initiative is one of four components in the federal government's strategy to foster job creation and economic growth.

With the support of the WMI Accord, the mining industry was one of six industrial sectors identified as part of the initiative's regulatory reform component.

.../2

The regulatory issues to be addressed by the initiative include:

- administration of the *Fisheries Act*;
- land-use & related decision-making;
- definition of waste;
- permitting process North of 60°;
- regulatory impact analysis; and,
- toxic management policies & practices.

4) <u>Federal Sustainable Development Policy for Minerals and Metals</u>

The Minister of NRCan is committed to developing a sustainable development policy for minerals and metals within areas of federal jurisdiction.

The policy will include many of the goals set out in the WMI Accord. Consultations on a draft issues paper will commence shortly.

All federal Ministers will be required to develop and table in Parliament their sustainable development strategies (see communiqué released on October 19, 1994, entitled *Government Establishes a Commissioner of the Environment and Sustainable Development*).

5) <u>New NRCan Legislation:</u>

The requirement to write a new NRCan Act provided the opportunity to incorporate the spirit of the WMI Accord in legislation. The new Act states that, in exercising the powers and performing her duties, the Minister shall have regard to "the sustainable development of Canada's natural resources."

Mining Sector
Natural Resources Canada
February 1995

L'INITIATIVE MINIÈRE DE WHITEHORSE

RAPPORTS PROVISOIRES

Mise en oeuvre de
l'Accord du Conseil de direction de
l'Initiative minière de Whitehorse

M A R S 1 9 9 5

Rapports provisoires sur la mise en oeuvre de l'Accord du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse

Lors de la signature de l'Accord du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse en septembre 1994, le Conseil de direction a décidé que les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de cet accord devaient faire l'objet d'un rapport en mars 1995. Le présent rapport concrétise cette décision. Les divers groupes qui ont participé à l'Initiative ont été invités à soumettre des rapports provisoires, qui ont été compilés et traduits par Ressources naturelles Canada. Dix organisations ont présenté un rapport sur les activités qu'elles ont entreprises afin de mettre en oeuvre l'Accord. Somme toute, ces rapports révèlent que les participants acceptent dans une large mesure les principes et les recommandations enchâssés dans l'Accord. Plus important encore, les rapports indiquent que les participants font *réellement* la promotion de l'Accord auprès de leurs électeurs et de leurs membres. La communication entre les participants à l'Initiative est encore bien vivante et le parcours vers la réussite est en train de se dessiner.

Rapports provisoires
Mise en oeuvre de l'Accord du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse

---

Origine

Province de la Nouvelle-Écosse

Province de Terre-Neuve et du Labrador

Province du Nouveau-Brunswick

Province de la Colombie-Britannique

Province de la Saskatchewan

Province du Manitoba

Province de l'Ontario

Secteur des autochtones

Organisations de l'industrie minière

Réponse du gouvernement fédéral

Rapport provisoire
Mise en oeuvre de l'Accord du Conseil de direction
de l'Initiative minière de Whitehorse
Province de la Nouvelle-Écosse

Depuis que l'Accord a été signé en septembre 1994, la Nouvelle-Écosse a fait des progrès considérables dans l'application de ses principes et l'atteinte de ses objectifs. La Nouvelle-Écosse a mis en oeuvre plusieurs initiatives. Certaines sont bien avancées alors que d'autres sont encore à l'étude ou en voie de planification préliminaire.

Les initiatives décrites ci-dessous ont été mises en oeuvre.

1) **Nouvelle loi sur l'environnement** :

Une nouvelle loi sur l'environnement a été adoptée en janvier 1995. La nouvelle loi remplace 18 actes législatifs et 40 séries de règlements (certains datant de 1919). Les vieilles lois étaient denses, complexes et quelque fois contradictoires. La nouvelle loi est un document convivial qui sera révisé tous les cinq ans. La loi permet la mise en oeuvre d'un processus d'évaluation environnementale simplifié et pratique pour les nouveaux projets et établit des délais précis pour la réponse du gouvernement à toutes les demandes environnementales.

La nouvelle loi sur l'environnement vise à améliorer la protection de l'environnement tout en rationalisant le processus de délivrance des permis et de vérification de la conformité, de manière à réduire le plus possible les ressources en temps et en argent nécessaires pour respecter les exigences des divers régimes de réglementation.

2) **Nouvelle loi sur l'indemnisation des accidentés du travail** :

Une nouvelle loi sur l'indemnisation des accidentés du travail a été adoptée en janvier 1995 afin de remplacer une législation vieille de 79 ans et d'ainsi tenir compte des réalités propres aux années 90. Parmi les avantages de la nouvelle loi, mentionnons un système équitable pour calculer les indemnités compensatrices remplaçant la rémunération; un gel du taux d'évaluation moyen de l'employeur pour cinq ans; et la mise en place, d'ici janvier 1996, d'un système permettant de récompenser financièrement les sociétés ayant un bon dossier sur le plan de la sécurité.

La nouvelle loi sur l'indemnisation des accidentés du travail a pour but d'améliorer le climat des affaires.

3) **Guichet unique pour la délivrance des permis et l'aide** :

Le guichet unique est un comité constitué en bonne et due forme, sous l'égide duquel les divers ministères du gouvernement participant aux approbations liées au développement

.../2

minier travaillent en équipe pour simplifier le processus d'examen, tant pour le gouvernement que pour l'industrie minière. Les ministères qui interviennent dans le processus pour tous les projets sont ceux de l'Environnement, du Travail et des Richesses naturelles. Au besoin, d'autres représentants du gouvernement provincial, fédéral ou municipal jouent un rôle pour un projet déterminé.

Le guichet unique vise à réduire le chevauchement et le double emploi et à améliorer le climat des affaires tout en maintenant un système de réglementation efficient et efficace. Le guichet unique diminuera ce qu'il en coûte en temps et en argent pour se conformer aux règlements.

Les initiatives mentionnées ci-après sont en voie de réalisation; la plupart sont bien avancées ou presque terminées.

a) Une nouvelle **politique minérale** a été rédigée et elle sera bientôt livrée à l'examen du public. La politique tiendra compte de nombreux principes et objectifs énoncés dans l'Accord.

b) Un plan de création d'un réseau de parcs et de **zones protégées** a été élaboré. Une commission d'examen public a tenu des audiences dans toute la province au cours de janvier et de février en vue de faire participer le public à l'établissement du plan.

c) Le ministère des Richesses naturelles est en train de réaliser un projet pilote de **gestion intégrée des ressources** des terres publiques de deux pays. Ce projet permettra de mettre à l'essai un processus décisionnel intégré afin de concilier les multiples intérêts visant les ressources des terres publiques.

d) Une **stratégie de développement durable** s'appliquant à toute la province est en grande partie terminée et un plan de mise en oeuvre est en voie d'élaboration. Cette stratégie permettra de concrétiser de nombreux principes et objectifs insérés dans l'Accord.

Plusieurs autres initiatives en sont à une étape préliminaire. Nous en énumérons quelques-unes ci-dessous.

a) Un examen de la **loi sur l'aménagement du territoire**, qui se veut un moyen d'améliorer l'accès aux terres, les processus décisionnels et la prise en compte des intérêts miniers dans les décisions sur l'utilisation des terres.

b) Un examen du **règlement sur l'hygiène et la sécurité du travail dans le secteur minier**, qui a été entrepris dans le but d'améliorer les normes visant la santé et la sécurité des travailleurs, de faire place à une technologie en évolution et de fournir des règles claires aux travailleurs et aux employeurs.

.../3

c) Un examen détaillé des **mines abandonnées**, qui a pour objectif d'identifier les risques pour la sécurité, les dangers inhérents à l'environnement et les responsabilités quant à la restauration du site.

d) Des discussions avec le ministère des Finances, qui concernent les changements pouvant être faits aux **politiques en matière de taxation**, et des discussions avec le ministère de la Justice, qui visent les modifications pouvant être apportées au **règlement sur les valeurs mobilières**.

Direction des mines et des minéraux
Ministère des Richesses naturelles
Province de la Nouvelle-Écosse
Février 1995

Rapport provisoire
Mise en oeuvre de l'Accord du Conseil de direction
de l'Initiative minière de Whitehorse
Province de Terre-Neuve et du Labrador

Bien que nous n'ayons pas encore signé officiellement l'Accord, il nous fait plaisir de rendre compte des progrès que nous avons réalisés en vue d'atteindre les buts et les objectifs de l'Initiative et de décrire plusieurs mesures que nous avons prises dans l'esprit de l'Initiative.

1) Finances/Fiscalité :

Dans le domaine des finances et de la fiscalité, la province a pris les mesures décrites ci-après.

1) Le 1er janvier 1995, des modifications du régime fiscal pour le secteur minier ont été mises en vigueur afin de permettre :
   a) de déduire l'impôt sur le revenu de la société de l'impôt minier pour les 10 premières années de l'exploitation d'une nouvelle mine;
   b) un amortissement rapide des immobilisations; et
   c) un traitement généreux du dégrèvement s'appliquant à la transformation, dans les cas d'exploitation minière, de concassage et de fusion.

2) Le 1er janvier 1995, le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés a été abaissé pour être établi à 14 pour cent.

3) La province a mis en oeuvre une nouvelle loi sur la diversification économique en vertu de laquelle les responsables des nouveaux projets miniers et d'autres projets peuvent demander une exonération de 10 ans à l'égard de l'impôt sur le revenu des sociétés et des taxes prélevées sans égard aux profits comme la taxe de vente au détail et les cotisations sociales. Les sociétés peuvent également être admissibles à un allégement fiscal partiel pour une période supplémentaire de cinq ans.

4) Les taux d'électricité pour l'industrie ont été réduits de nouveau en 1995.

5) La province a nommé un commissaire à la réglementation afin d'examiner tous les règlements du gouvernement et de conserver seulement ceux qui sont essentiels à la santé du public et à la protection de l'environnement. De nombreux règlements ont déjà été éliminés ou abrégés.

2) Environnement :

Dans le domaine de l'environnement, la province a pris les mesures décrites ci-après.

1) Un examen approfondi de la législation sur l'évaluation environnementale et du

.../2

processus d'administration de cette évaluation a été effectué; des recommandations ont été faites en vue de modifier le processus et la législation.

2) Par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'environnement, la province participe à des initiatives afin d'harmoniser, au niveau national, de nombreux secteurs fonctionnels de la gestion de l'environnement, dont l'évaluation environnementale.

3) La province poursuit des négociations avec le gouvernement fédéral en vue de parvenir à une entente fédérale-provinciale qui établirait le rôle et les responsabilités de chacune des parties ainsi que le partage des coûts pour ce qui est des méthodes d'évaluation environnementale coopératives et des processus conjoints. Ces négociations connaîtront leur dénouement dans un avenir prochain.

4) La province a rédigé un projet de règlement régissant les répercussions environnementales de l'exploration minière.

5) La province est en train d'élaborer une nouvelle loi minière qui traitera entre autres la restauration des sites miniers et la garantie financière pour ce genre de restauration.

3) Accès aux terres :

Dans le domaine de l'accès aux terres, la province a pris les mesures décrites ci-après.

1) Un important rapport sur la politique et la planification de l'utilisation des terres a été approuvé par le gouvernement et il sera maintenant préparé pour la mise en oeuvre.

2) Une étude de faisabilité visant la proposition de créer un nouveau parc national dans les monts Torngat est en voie de réalisation avec la collaboration de la Direction des mines du ministère des Ressources naturelles.

3) Deux réserves écologiques dont l'existence était soit provisoire, soit proposée ont été mises à l'abri du jalonnement en attendant que soient prises les décisions finales à leur égard.

4) Des négociations sont en cours afin de régler la revendication foncière des Inuits du Labrador. Plusieurs régions ont été fermées à la poursuite du jalonnement jusqu'en juillet 1996 afin de préserver la bonne foi des parties à la négociation. L'exploration minière et les intérêts miniers des tierces parties seront maintenus durant les négociations.

4) Main-d'oeuvre/Milieu de travail/Collectivités :

Dans le domaine de la main-d'oeuvre, du milieu de travail et des collectivités, la province a pris les mesures décrites ci-après.

.../3

1) Un programme de formation de base pour les habitants de la côte du Labrador a été mis en oeuvre afin de tirer parti des nouvelles possibilités d'emplois découlant de l'exploration minière accrue.

2) Une étude des occasions d'affaires pour le secteur des services dans la région des mines de fer du Labrador occidental a été achevée.

3) Une initiative conjointe du gouvernement, du syndicat et de la Compagnie minière IOC a été financée en vue du recyclage professionnel de travailleurs au concentrateur de la société.

Gestion des ressources minérales
Ministère des ressources naturelles
Province de Terre-Neuve
Février 1995

Rapport provisoire
Mise en oeuvre de l'Accord du Conseil de direction
de l'Initiative minière de Whitehorse
Province du Nouveau-Brunswick

En décembre 1993, le Nouveau-Brunswick a rendu publique sa nouvelle politique des ressources minérales. Celle-ci comporte un certain nombre de mesures que le gouvernement provincial est déterminé à mettre en oeuvre dans les prochaines années, selon les budgets disponibles. Plusieurs objectifs de cette politique minérale s'imbriquent dans les recommandations contenues dans l'Accord du Conseil de direction de l'IMW. Ainsi, en appliquant sa politique, le Nouveau-Brunswick se trouvera du même coup à mettre en oeuvre certains volets de l'Accord.

La politique des ressources minérales comporte 5 grandes mesures :

1. Réserves de minerai
2. Valeur ajoutée et diversification
3. Protection de l'environnement
4. Cadre institutionnel
5. Information et sensibilisation du public

Ces cinq mesures couvrent l'ensemble des activités de l'industrie des minéraux, depuis l'exploration jusqu'à la désaffectation des mines; elles feront intervenir toutes les principales parties intéressées.

Le ministre d'État aux Mines et à l'Énergie a récemment écrit aux représentants des peuples autochtones, des travailleurs et des groupes environnementaux afin de solliciter leurs points de vue et leurs suggestions à propos de ce qui serait le meilleur mécanisme de collaboration pour atteindre les objectifs de l'Accord au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial a déjà établi un forum pour discuter de la question avec l'industrie.

En particulier, le Nouveau-Brunswick travaille à la mise en oeuvre des recommandations de l'Accord qui concernent le financement des travaux de restauration des sites miniers, l'aide à l'exploration, l'amélioration des bases de données géologiques, la déréglementation et la réduction des taxes, redevances et autres charges.

1) <u>Financement des travaux de restauration des sites miniers</u>

Le Nouveau-Brunswick est en train de reconsidérer les solutions qui s'offrent à lui pour le financement de la restauration des sites miniers, à la lumière des modifications apportées à la politique fédérale concernant la déduction des contributions à des fonds de restauration de sites miniers sous le régime de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

.../2

2) Aide à l'exploration

De concert avec le gouvernement fédéral, le Nouveau-Brunswick a lancé un programme d'aide aux petites entreprises d'exploration minière, qui sera mis à l'essai pendant un an. Un budget de 400 000 $ lui est consacré en 1994-1995.

3) Amélioration des bases de données géologiques

En collaboration avec le gouvernement fédéral, le Nouveau-Brunswick va procéder à un levé aérien du camp Bathurst, au coût de 1 million de dollars. Exécutés en 1995, ces travaux permettront à l'industrie de l'exploration d'acquérir des données très utiles.

4) Déréglementation

Le Nouveau-Brunswick est déterminé à réduire la réglementation gouvernementale de 25 % en 1994-1995, et à nouveau de 25 % en 1995-1996. Il veut ainsi alléger le fardeau administratif et les coûts que le gouvernement impose à l'industrie.

5) Réduction des taxes, redevances et autres charges

Le Nouveau-Brunswick a retenu les services du cabinet de comptables *Ernst and Young* pour procéder à une étude du régime de taxes et de redevances imposé aux entreprises minières et le comparer à ceux du Québec, de l'Ontario et du Manitoba. Les résultats indiquent que le Nouveau-Brunswick est très compétitif à cet égard parmi les provinces canadiennes.

Division des minéraux et de l'énergie
Ressources naturelles et Énergie
Province du Nouveau-Brunswick
Février 1995

Rapport provisoire

Mise en oeuvre de l'Accord du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse Province de la Colombie-Britannique

Conseil consultatif sur les mines

Le 7 février, le ministre Edwards a annoncé la création d'un conseil consultatif sur les mines qui aura pour mandat d'appliquer les recommandations de l'Accord du Conseil de direction de l'IMW. Ce groupe conseillera le Ministre sur la mise en oeuvre de l'Accord en Colombie-Britannique. Il donnera son avis sur des programmes nouveaux ou proposés, il permettra aux parties intéressées d'exprimer leurs points de vue et il produira un énoncé de principe à l'égard du secteur minier de la Colombie-Britannique.

L'industrie minière, les travailleurs, les groupes écologiques, les municipalités et le public sont représentés au sein du conseil.

Le conseil consultatif va superviser et alimenter de son expertise les quatre projets suivants que vient de lancer le gouvernement en collaboration avec divers groupes.

1) <u>Développement des compétences et formation :</u>

Ce projet consistera à :

- déterminer de quelles compétences ont et auront besoin les entreprises minières et minéralurgiques de la Colombie-Britannique;
- trouver des façons d'assurer la disponibilité de la main-d'oeuvre qualifiée dont l'industrie aura besoin;
- examiner les programmes fédéraux dans ce domaine, pour voir à ce que les mesures fédérales et provinciales soient complémentaires.

2) <u>Garantie de restauration des sites miniers :</u>

Ce projet consistera à :

- recommander, en matière de garantie de restauration des sites miniers, une politique qui réduit le plus possible le risque financier pour le gouvernement;

.../2

- établir un ensemble de lignes directrices et de procédures régissant le fonds de restauration des sites miniers dont la loi de l'impôt sur le revenu autorise maintenant la création;

- voir à ce que la politique couvre les besoins particuliers aux nouvelles entreprises minières, aux mines existantes et aux mines fermées ou abandonnées.

Un groupe de travail se penchera sur trois grandes questions liées à la garantie de restauration des sites miniers :

- les types de garantie que le gouvernement peut accepter et les implications fiscales de chacun;

- la valeur de la garantie exigée, qui implique la nécessité de calculer les coûts de la restauration des sites miniers, d'évaluer les risques et de produire des rapports à ce sujet;

- le moment où la garantie doit être déposée.

3) <u>Exploration minérale :</u>

Ce projet consiste à :

- vérifier si les pratiques et les lignes directrices en vigueur dans l'industrie de l'exploration sont compatibles avec les objectifs environnementaux actuels (ce qui amènera vraisemblablement la province à modifier son code de santé, de sécurité et de restauration des sites miniers, de manière à rendre le mode de gestion des travaux d'exploration davantage conforme au *Forest Practices Code*);

- rationaliser et simplifier le processus d'attribution des permis, en fixant des conditions communes à tous les demandeurs.

4) <u>Code de santé et de sécurité dans les mines :</u>

Ce code fera l'objet d'un examen qui aura pour buts de :

- réunir dans une partie distincte du code les questions de santé et de sécurité, qui sont actuellement mêlées à des questions de restauration et d'exploration minérale;

- adapter le code aux progrès et aux changements survenus dans les pratiques minières;

- clarifier le langage;

.../3

- reconsidérer les parties du code à l'égard desquelles les sociétés minières, les syndicats et les fournisseurs d'équipements ont demandé que des modifications soient apportées.

Direction de la gestion des terres et de la politique
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Richesses pétrolières
Province de la Colombie-Britannique
Mars 1995

On peut obtenir le texte du mandat du conseil consultatif en s'adressant au ministère de l'Énergie, des Mines et des Richesses pétrolières de la Colombie-Britannique.

Rapport provisoire
Mise en oeuvre de l'Accord du Conseil de direction
de l'Initiative minière de Whitehorse
Province de la Saskatchewan

La Saskatchewan a constitué, en 1992, un groupe de travail sur l'industrie minière de cette province, qui se composait à l'origine de cinq représentants de l'industrie et de fonctionnaires du ministère provincial de l'Énergie et des Mines (MEM). Ce comité a produit un rapport traitant des problèmes que le gouvernement et l'industrie considèrent comme des obstacles à la croissance et au développement de l'industrie minière en Saskatchewan. Sept autres ministères provinciaux se sont joints au comité par la suite, après que l'on se fut rendu compte que plusieurs questions intéressaient d'autres organismes gouvernementaux.

En septembre 1994, le groupe de travail déposait son rapport (*The Saskatchewan Mining Task Force Report*). Ce rapport recense les problèmes de l'industrie minière de la Saskatchewan et passe en revue les processus mis en place pour les régler; en outre, il définit les buts et les objectifs que l'industrie et le gouvernement jugent impératifs pour améliorer l'état de santé de l'industrie. Bon nombre des questions inventoriées dans le rapport du groupe de travail sont couvertes par l'Accord du Conseil de direction de l'IMW.

Au cours d'une récente réunion du groupe de travail, il a été question du suivi à donner à l'IMW. Les membres ont jugé souhaitable de créer un comité chargé d'examiner les principes et les buts de l'Accord du Conseil de direction dans le contexte de la Saskatchewan. Ce comité d'examen serait constitué de deux représentants de chaque groupe d'intervenants et soumettrait ses conclusions et recommandations au ministre responsable du MEM.

Les membres estiment que le rapport du groupe de travail pourrait être ajouté aux documents de référence que le comité d'examen sera appelé à considérer.

Le MEM prévoit que la création de ce comité d'examen se fera plus tard au printemps.

Direction des minéraux industriels
Ministère de l'Énergie et des Mines
Province de la Saskatchewan
Février 1995

Rapport provisoire
Mise en oeuvre de l'Accord du Conseil de direction
de l'Initiative minière de Whitehorse
Province du Manitoba

Le présent rapport donne un bref aperçu des moyens adoptés au Manitoba pour appliquer les principes et atteindre les objectifs de l'Initiative minière de Whitehorse (IMW). La province est très attachée au principe du développement durable, et les mesures qu'elle prendra à cet égard vont contribuer à résoudre bon nombre des problèmes soulevés par l'IMW.

Voici des exemples de mesures concrètes.

1) Stratégie de développement durable dans l'industrie des minéraux :

Le gouvernement du Manitoba souscrit entièrement aux principes du développement économique durable, et il en fait la pierre angulaire de son programme économique et environnemental. Il a produit un document intitulé «*Sustainable Development Mineral Policy Applications*», qui définit la politique appliquée au secteur minier. Il travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action et de mise en oeuvre qui, conjugué à une nouvelle loi sur le développement durable (*Sustainable Development Act*), décrira la manière dont les principes du développement durable seront appliqués aux programmes gouvernementaux.

Tout le processus d'intégration sera supervisé par le sous-comité de la stratégie de gestion des terres et des eaux (*Land and Water Strategy Subcommittee*) de la Table ronde du Manitoba. Celle-ci est un comité multipartite au sein duquel sont représentés tous les groupes qui ont participé à l'IMW.

La stratégie de développement durable cadre parfaitement avec les principes et les recommandations de l'IMW.

2) La loi sur les mines et les minéraux (*Mines and Minerals Act*) :

Cette loi vise à faire en sorte que les travaux miniers entrepris au Manitoba s'effectuent dans le respect des principes du développement durable. Ceux-ci ont été enchâssés dans le texte législatif et ont donc acquis force de loi.

3) Nouvelle politique de l'utilisation des terres :

En septembre 1994, le gouvernement provincial a adopté, sous le régime de la loi sur l'aménagement du territoire (*Planning Act*), un règlement qui définit une nouvelle politique de l'utilisation des terres. Ce règlement pourvoit au contrôle de l'utilisation des terres et contient toutes les dispositions nécessaires pour protéger les droits sur les ressources minérales et les droits miniers.

.../2

L'article 9 de la politique stipule que les ressources en minéraux et en hydrocarbures présentant un intérêt économique doivent être protégées contre les utilisations du sol qui sont de nature à limiter la recherche et l'exploitation des minéraux et des hydrocarbures. Il précise en outre que des mesures doivent être prises pour favoriser la mise en valeur actuelle et future des ressources minérales et pétrolières de la province.

4) Gestion des minéraux :

La question de l'accès aux terres et du maintien des titres de propriété est un des quatre grands problèmes recensés dans l'IMW. Pour contribuer à régler ce problème, le Manitoba a créé des zones de gestion des minéraux (*Mineral Management Areas*) sous le régime de la loi sur les mines et les minéraux. Ces zones seront affectées prioritairement à l'exploration et l'exploitation minières. Les terres ne seront pas réservées exclusivement à l'industrie minière, mais les autres utilisations qui pourraient en être faites devront respecter scrupuleusement le droit d'accès aux minéraux. En d'autres termes, elles demeureront ouvertes à l'exploration minière et à l'exploitation des ressources minérales et pétrolières, et l'accès à ces terres aux fins d'activité minière ne pourra être refusé.

5) Espaces menacés :

Le Manitoba est résolu à poursuivre son programme des espaces menacés et compte réserver à cet effet 12 % de la superficie des terres provinciales. À ce jour, cinq zones ont été désignées espaces menacés; ensemble, elles forment 5,5 % de la superficie du Manitoba.

Le ministère de l'Énergie et des Mines du Manitoba joue un rôle de premier plan dans le processus de désignation des espaces menacés.

6) Restauration des carrières d'agrégats :

Tous les producteurs d'agrégats, qu'ils soient publics ou privés, doivent verser une contribution de 0,10 $ la tonne dans un fonds (*Quarry Rehabilitation Reserve Account*) administré par le ministère de l'Énergie et des Mines, qui sert à financer la restauration des mines à ciel ouvert et des carrières désaffectées.

Jusqu'à maintenant, 232 sites ont été restaurés ou sont en voie de l'être.

7) Régime fiscal et financement :

Au cours des trois dernières années, le gouvernement provincial a mis en place les divers programmes d'incitation fiscale décrits ci-après.

.../3

a) **Exonération temporaire d'impôt pour les nouvelles mines**
Le gouvernement provincial accorde une exonération temporaire d'impôt aux nouvelles mines établies après le 1er janvier 1993. L'entreprise est exemptée de l'impôt minier tant et aussi longtemps que les profits (tels qu'établis aux fins du calcul de l'impôt minier) demeurent inférieurs à la mise de fonds initiale.

b) **Encouragement fiscal à l'exploration**
Les entreprises minières qui augmentent leurs dépenses d'exploration au Manitoba au-delà de la moyenne des dépenses des trois années précédentes ont droit à une déduction égale à 150 % de leurs dépenses d'exploration.

c) **Programme d'aide aux prospecteurs**
Le gouvernement remboursera aux prospecteurs admissibles ayant le statut de travailleur autonome 50 % des dépenses d'exploration engagées dans des projets préalablement approuvés, jusqu'à concurrence de 7 500 $ par année.

d) **Programme d'encouragement à l'exploration minérale**
Le gouvernement provincial a réservé 10 millions de dollars pour l'exploration minière et 2,5 millions de dollars pour la recherche du pétrole et du gaz. Les investisseurs obtiennent une subvention égale à 25 % des dépenses d'exploration approuvées, en plus des avantages offerts sous le régime de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

e) **Crédit à l'investissement**
Le gouvernement provincial accorde un crédit d'impôt égal à 7 % des sommes investies dans la construction de nouvelles mines et installations de traitement, ou encore dans l'expansion de mines ou d'installations existantes. Cette nouvelle déduction est limitée à 30 % de l'impôt minier à payer au cours d'une année donnée et peut être reportée sur les années suivantes.

f) **Déduction pour traitement**
La déduction pour traitement, applicable à l'impôt minier, a été augmentée de 10 à 20 %. Les entreprises peuvent donc déduire 20 % du coût d'origine des équipements de traitement acquis pour la construction de nouvelles mines ou l'expansion majeure d'installations existantes.

g) **Abolition de la taxe de vente**
Le gouvernement provincial a déjà réduit de 50 % le taux de la taxe de vente sur l'électricité utilisée dans les secteurs minier et manufacturier. À compter du 1er avril 1995, l'électricité consommée dans ces secteurs sera entièrement soustraite à l'application de la taxe de vente.

.../4

h) Fonds de restauration des sites miniers

Le gouvernement provincial a modifié la loi sur la taxe minière (*Mining Tax Act*) de façon à permettre aux entreprises de déposer des sommes dans un fonds non imposable de restauration des sites miniers. Le capital et les intérêts accumulés ne sont imposés qu'au moment où ils sont retirés du fonds.

Direction des mines
Ministère de l'Énergie et des Mines
Province du Manitoba
Février 1995

Rapport provisoire
Mise en oeuvre de l'Accord du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse
Province de l'Ontario

Sur l'initiative de son ministre, le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) de l'Ontario a créé le Conseil consultatif sur le secteur des minéraux (CCSM) en 1994, afin d'obtenir des conseils et des recommandations à l'égard des questions liées à l'exploitation minière. Le Conseil est formé de représentants de l'industrie minière, des syndicats, des établissements universitaires, des organismes autochtones et des groupes environnementaux. Ce conseil est présidé par Patrick Reid, président de l'Ontario Mining Association (OMA).

L'une des responsabilités du CCSM consiste à examiner le rapport de l'Initiative et à faire des recommandations au ministre à l'égard de la réponse de l'Ontario. Le Conseil s'est réuni le 26 octobre 1994 et il a recommandé un suivi relativement à six grands points tirés du rapport de l'Initiative. Nous présentons ci-dessous un résumé des travaux effectués en rapport avec ces points.

LES FAITS

1) Commissions des valeurs mobilières/Accès au capital :

Mesure demandée par le CCSM :

Le CCSM a demandé au MDNM d'entrer en liaison avec le ministère des Finances et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) en ce qui concerne les questions reliées à l'accès au capital et aux politiques de la CVMO. Le MDNM s'est vu demander de transmettre les préoccupations formulées par l'industrie au cours des discussions qui ont émané, dans le cadre de l'Initiative, du Comité de l'investissement de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) et du Comité consultatif de la CVMO sur la politique 5.2.

Mesure prise par le MDNM :

Don Obonsawin, sous-ministre du Développement du Nord et des Mines, a demandé par écrit à Jay Kaufman, sous-ministre des Finances, que les ministères oeuvrent à l'application des recommandations de l'Initiative portant sur les fonds de restauration des sites miniers, le financement des travaux correctifs aux sites orphelins, l'accès au capital et les conditions auxquelles les exploitants seraient libérés de toute responsabilité future.

.../2

Rapport du MDNM au CCSM :

1. Le MDNM a saisi le ministère des Finances et la CVMO de toutes les préoccupations ainsi que des recommandations faites au cours de l'Initiative ou séparément par le Comité de l'investissement de l'ACPE et le Comité consultatif de la CVMO sur la politique 5.2. Le ministre supérieur des Finances et le personnel de la CVMO ont accusé réception des inquiétudes financières et des propositions formulées par la collectivité minière.

2. Réforme de la loi sur la CVMO - La réforme de la loi a été effectuée au moyen du projet de loi 190, qui a reçu la sanction royale le 9 décembre 1994.

3. Groupe de travail de la CVMO sur l'amélioration du financement de la petite et moyenne entreprise - Le groupe de travail, qui a reçu des données par l'entremise du MDNM, devrait déposer ses propositions au printemps 1995.

4. Examen de la politique de la CVMO - L'énoncé de politique 5.2 de la CVMO, qui porte sur le financement des petites mines, fait l'objet d'un examen permanent et sera inclus dans l'examen prochain des énoncés de politique existants prévu par le projet de loi 190.

5. Règles nationales pour le financement - La CVMO continue d'oeuvrer avec les autres organismes de réglementation provinciaux et nationaux afin d'harmoniser les exigences réglementaires entre les entités administratives.

2) <u>Accès aux terres</u> :

Mesure demandée par le CCSM :

Suivi, après le symposium du 7 décembre sur les mines et les minéraux, au moyen d'un petit groupe de travail composé du ministère des Richesses naturelles (MRN), du MDNM, du ministère de l'Industrie, du ministère du Travail, des groupes autochtones et des organismes environnementaux, en vue de recommander des améliorations précises au processus par suite d'un consensus.

Mesures prises par le MDNM :

Les questions liées à l'accès aux terres en Ontario ont fait l'objet d'un symposium d'une journée, tenu le 7 décembre, à Toronto. Le MRN a donné un aperçu des méthodes qu'il utilise actuellement pour choisir les aires en vue de la création des zones protégées et le MDNM a expliqué comment il représente les intérêts du secteur minier dans ce processus. Les vues des organismes environnementaux, des groupes autochtones et des représentants des

.../3

sociétés minières ont été exposées lors de cette séance. La discussion a également porté sur les techniques d'évaluation du potentiel minéral et sur les processus utilisés dans d'autres entités administratives.

Don Obonsawin, sous-ministre du Développement du Nord et des Mines, a demandé par écrit à Robert Mitton, sous-ministre des Richesses naturelles, une collaboration du MRN dans l'établissement d'un plan d'action ayant pour but de mettre en oeuvre les recommandations de l'Initiative touchant les questions d'accès aux terres. Le MRN a chargé un membre de son personnel d'oeuvrer avec le MDNM dans ce dossier. Les ministères se rencontreront dans un avenir prochain en vue de poursuivre la discussion des questions reliées à l'accès aux terres.

3) <u>Processus d'évaluation environnementale et double emploi et chevauchement dans la réglementation</u> :

Règlements sur la fermeture des mines et répercussions financières :

Mesures demandées par le CCSM :

Le CCSM a demandé que le MDNM réunisse le Comité interministériel des mines abandonnées, dont l'OMA est membre, et qu'il diversifie la composition de ce comité en y accueillant d'autres parties intéressées parmi les organismes environnementaux, les groupes autochtones et les milieux syndicaux, afin d'examiner la question de la décharge définitive ainsi que la politique pour les sites orphelins. Une réunion conjointe de cet organisme et du CCSM a été demandée en vue d'étudier les options aux fins de l'élaboration de la politique.

Le CCSM avalise le Comité consultatif des ministres chargé de la *Loi sur les mines* et les processus de l'OMA quant aux aspects financiers. Le CCSM a demandé qu'on lui fournisse une rétroaction sur les propositions visant la poursuite de la discussion avec le ministre des Finances.

Mesures prises par le MDNM :

Règlements sur la fermeture des mines et répercussions financières :

Le Comité interministériel des mines abandonnées n'a pas encore été réuni. Toutefois, le MDNM a entrepris des démarches pour traiter certaines des préoccupations du CCSM.

Les représentants du MDNM ont rencontré le Comité de la garantie financière de l'OMA le 10 janvier en vue de décrire l'état du dossier et de répondre aux questions posées. On ne signale aucune activité récente de la part du ministre des Finances, exception faite de l'élaboration continue de fonds fiduciaires pour la garantie financière. Le ministère des Finances se situe actuellement sur la même longueur d'onde que le gouvernement fédéral en ce qui concerne les fonds fiduciaires.

.../4

Décharges définitives :

Le Ministère oeuvre actuellement à l'élaboration de deux types de décharges définitives.

1. Abolition du titre de propriétaire en vertu de la partie VII de la *Loi sur les mines* en ce qui concerne le transfert de terres d'un propriétaire à un autre.

   Le MDNM a récemment accepté de fournir à tout propriétaire une lettre dans laquelle il déclarera qu'il ne le considère plus comme étant le propriétaire aux termes de la partie VII si les conditions suivantes sont remplies :

   a. de l'avis du Ministère, le site a été entièrement restauré; ou

   b. un plan de fermeture comportant une garantie financière a été approuvé et mis en place et le nouveau propriétaire adoptera ce plan intégralement; et le propriétaire a fourni au Ministère une lettre dans laquelle il a démontré le fait qu'il ne détient plus de part dans l'occupation, le contrôle, la gestion ou la direction de la propriété ou du projet.

   (Selon l'article 150, le ministre peut refuser de consentir au transfert d'un bail.)

2. L'acceptation de la cession volontaire d'une propriété à l'État en vertu de l'article 183 de la *Loi sur les mines* est discrétionnaire et soumise aux dispositions de l'article 150.

   À l'heure actuelle, le Ministère n'a pas terminé les délibérations sur l'acceptation des cessions à l'État dans les cas où des travaux de restauration sont ou ont été exigés. Toutefois, il est raisonnable de supposer que ces exigences constituent un minimum :

   - le site a été restauré à la satisfaction de l'État et conformément aux exigences réglementaires en vigueur au moment de la restauration; et

   - une garantie financière est en place pour assurer, au besoin, les réparations, le traitement, l'entretien et la surveillance prévisibles à long terme.

3. Les considérations énoncées ci-dessus ont trait aux dispositions de la *Loi sur les mines* et n'incluent pas les aspects de la surveillance des répercussions environnementales liés à la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario* ou à la *Loi sur la protection de l'environnement.*

4. Le protocole d'entente liant le MDNM et le ministère de l'Énergie et de l'Environnement est en voie de révision. Cet exercice a pour but de traiter les préoccupations reliées à la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario* et à la *Loi sur la*

.../5

protection de l'environnement au moyen d'une gestion appropriée de même que de l'approbation des sites restaurés et des besoins en entretien à long terme. On espère que le tout sera terminé d'ici le 31 mars 1995.

4) <u>Préoccupations des autochtones</u> :

Mesure demandée :

Sous l'égide de la Canadian Aboriginal Minerals Association (CAMA), former un groupe de travail qui serait parrainé par le CCSM et constitué de représentants des premières nations, de l'industrie, du milieu syndical et du gouvernement, afin d'établir des lignes directrices pour la communication entre les autochtones et l'industrie ainsi que pour la résolution des questions qui les touchent. Ce groupe de travail devrait faire rapport régulièrement au CCSM.

Mesures prises par le MDNM :

Don Obonsawin, sous-ministre du Développement du Nord et des Mines, a demandé par écrit à Grant Wedge, secrétaire du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario, que nos ministères donnent suite aux recommandations de l'Initiative ayant trait aux communications entre les autochtones et l'industrie et à la résolution des questions portant sur l'accès aux terres. Les deux sous-ministres ont également rencontré le sous-ministre des Richesses naturelles de l'Ontario en vue d'examiner des moyens de traiter les questions reliées à la mise en valeur des ressources dans les territoires autochtones.

Le MDNM a créé le Groupe de travail autochtone sur les mines et les minéraux afin d'évaluer les préoccupations d'ordre minier exprimées par les groupes autochtones et de l'industrie et de trouver d'autres façons d'améliorer la communication et de se doter de lignes directrices ou de systèmes pour la résolution des différends. Ces travaux sont en cours.

Autres faits :

Le Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minérale a rédigé plusieurs documents dans lesquels sont présentés des enjeux, des solutions, des pratiques parmi les meilleures et des exemples concrets en matière de coopération et de communication entre les premières nations et l'industrie. Le MDNM a distribué le rapport de 1994 à environ 125 premières nations en Ontario.

La CAMA a joué un rôle prépondérant dans la collecte des données portant sur les inquiétudes des premières nations à l'égard de l'exploitation minière et elle dirige un débat sur ces questions avec une attitude proactive.

.../6

5) <u>Questions liées aux ressources humaines</u> :

Mesure demandée par le CCSM :

Encourager les membres de la direction du conseil sectoriel de l'Initiative à fournir régulièrement au CCSM des mises à jour sur les activités du conseil et de ses groupes d'étude ou de travail. Le CCSM ferait fonction de conseiller ou participerait, sur demande, aux travaux du conseil.

Situation :

À l'été 1993, un important rapport sur les questions de ressources humaines dans l'industrie minière a été publié. Ses auteurs ont recommandé la formation d'un conseil sectoriel de l'industrie minière afin de traiter les questions de ressources humaines d'une façon structurée.

La formation du conseil sectoriel a été annoncée par l'Association minière du Canada, le gouvernement fédéral et les Métallurgistes unis d'Amérique, lors de la Conférence des ministres des Mines de 1994, qui a eu lieu à Victoria, en Colombie-Britannique.

Le conseil sectoriel pourrait poursuivre l'examen et la mise en oeuvre de plusieurs recommandations de l'Initiative, particulièrement du Groupe d'étude sur le milieu de travail, la main-d'oeuvre et les collectivités. De plus, plusieurs autres recommandations de l'Initiative feront l'objet d'un examen et de mesures de la part du CCSM qui présenteront un intérêt pour le conseil.

Direction de l'analyse du secteur minéral
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Province de l'Ontario
Février 1995

Rapport provisoire
Mise en oeuvre de l'Accord du Conseil de direction
de l'Initiative minière de Whitehorse
Secteur des autochtones

Depuis la signature de l'Accord en septembre 1994, les autochtones du Canada ont été exposés à de nouvelles mises en valeur de gisements de minéraux. Certaines de ces activités ont eu lieu près de collectivités autochtones. Toutefois, ces collectivités n'ont pas été invitées à y participer.

Cependant, la consultation de la collectivité autochtone sur les questions minières qui la touchent va bon train. De nombreuses collectivités ne comprennent pas encore ce qu'est l'industrie minérale et ne connaissent pas bien l'Initiative. Le manque de connaissances persiste. Ce manque peut être comblé. La Canadian Aboriginal Minerals Association et les organismes autochtones nationaux participent à un processus permanent de consultation des collectivités. Cette consultation a gravité autour de deux thèmes.

1. L'industrie des minéraux peut fournir des possibilités à la collectivité autochtone sur le plan des affaires et du développement social.

2. Les collectivités autochtones ne s'opposent pas à la recherche et à l'exploitation de gisements de minéraux, pourvu qu'elles soient consultées et qu'elles participent à la planification et au processus décisionnel.

En vue de renseigner la collectivité sur l'industrie minérale et les résultats de l'Initiative, la Canadian Aboriginal Minerals Association a produit un rapport dans lequel elle décrit les problèmes auxquels est confrontée l'industrie minérale ainsi que les solutions à ces problèmes. Le rapport, qui s'intitule *Listen to the Aboriginal Community*, fait état de la consultation sur place de groupes autochtones répartis dans tout le Canada. La consultation a pris la forme d'entrevues, de sondages et de réunions communautaires.

Le rapport contribue à plusieurs fins. Pour la collectivité et l'industrie, le rapport sert de fondement à l'élaboration de politiques visant à maximiser la participation des autochtones aux possibilités d'affaires dans le secteur des minéraux. Ce rapport fournit également des expressions ou des éléments clés pour la négociation de la participation et des avantages. Enfin, le rapport sert à informer l'industrie minière au sujet de la collectivité autochtone. Le rapport est distribué par la Canadian Aboriginal Minerals Association. Plus de 300 exemplaires du rapport ont été expédiés à ce jour à des sociétés minières et à des collectivités autochtones.

De plus, la Canadian Aboriginal Minerals Association a tenu une conférence intitulée *Staking New Partnerships* en novembre 1994, à Yellowknife. Le moment était bien choisi

.../2

puisque la conférence a coïncidé avec la publication du rapport Listen to the Aboriginal Community. Les conférenciers autochtones, qui venaient du nord du Canada, de l'Alaska et de l'Australie, ont fait écho au message du secteur des autochtones de l'Initiative, qui souhaite une consultation accrue des collectivités et une multiplication des possibilités dans l'industrie des minéraux pour les membres des collectivités autochtones. Plus de 200 délégués ont assisté à la conférence. Ils en sont sortis mieux informés des objectifs de chacun dans l'industrie.

Aujourd'hui, le rapport *Listen to the Aboriginal Community* fait fonction de pivot pour les discussions permanentes entre l'industrie et les groupes autochtones. Notre écoute dans le cadre du processus de consultation de l'Initiative a commencé à combler l'écart de sorte que la collectivité et l'industrie peuvent entreprendre de l'exploitation minière.

Secteur des autochtones
Février 1995

Rapport provisoire
Mise en oeuvre de l'Accord du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse
Organisations de l'industrie minière

Depuis la signature de l'Accord du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse, le 12 septembre 1994, plusieurs personnes et organisations de l'industrie minière ont pris diverses mesures pour appliquer les principes, atteindre les objectifs et mettre en oeuvre les recommandations de l'IMW.

1) Mesures générales de sensibilisation :

Il fallait d'abord commencer par sensibiliser le plus grand nombre de gens possible, dans l'industrie et au sein des autres groupes d'intérêt, au contenu et aux recommandations de l'IMW. Il faut se rappeler que, même si une quarantaine de membres de l'industrie ont pris une part active dans les discussions de l'IMW et se sont employés à informer et à intéresser leurs collègues durant la campagne de consultations, le fait est que le nombre d'employés qui ont effectivement été mis au courant du processus demeure faible en comparaison du nombre total d'emplois dans l'industrie. Il reste donc beaucoup de gens à informer et à rallier autour de l'IMW. C'est pourquoi les dirigeants des entreprises et des associations ont donné un grand nombre de conférences, d'exposés et d'entrevues à l'industrie, à divers auditoires et aux médias. De plus, des rapports et des articles ont été rédigés pour des publications générales et spécialisées.

2) Diffusion des résultats de l'IMW :

En second lieu, nous devions voir à ce que les travaux et les recommandations de l'IMW soient connus du plus grand nombre à l'intérieur comme à l'extérieur de l'industrie. D'où la nécessité d'assurer une large diffusion aux documents «officiels» de l'IMW. L'Association minière du Canada (AMC) s'est chargée de distribuer le texte de l'Accord et les rapports des groupes d'étude lors du démantèlement du Secrétariat de l'IMW, en octobre 1994. On n'a ménagé aucun effort pour que tous les dirigeants de l'industrie, les autres groupes ayant participé à l'IMW et le public aient accès aux documents originaux dans les deux langues officielles. Il a fallu pour cela faire imprimer des copies supplémentaires des documents et voir à ce qu'ils soient disponibles par voie électronique. Le travail se poursuit.

3) Recherche d'un consensus sur les mesures à prendre :

Troisièmement, l'industrie doit faire siennes les recommandations de l'IMW et rallier les entreprises autour d'elles. C'est la seule façon d'appliquer les principes de l'IMW de façon concertée. De toute évidence, certaines mesures sont la responsabilité individuelle des entreprises. D'autres, par contre, relèvent de la compétence des associations minières et des

.../2

chambres des mines du Canada, des provinces ou des territoires. Mais il y en a aussi qui ressortissent aux gouvernements (ou à d'autres parties); dans ces cas-là, le rôle de l'industrie sera d'inciter les organismes compétents à prendre les mesures qui s'imposent.

Quel que soit le mode d'action considéré, l'industrie a l'obligation de connaître et de comprendre à fond le contenu des documents de l'IMW, leurs implications et les possibilités d'action qu'ils offrent, pour être en mesure, en bout de ligne, de se doter d'un plan d'action qui indique de façon précise qui fait quoi, et quand.

Dans cette optique, l'AMC a lancé un programme ambitieux pour voir à ce que les dirigeants des entreprises membres soient parfaitement au courant du contenu des documents de l'IMW et soient prêts à composer avec eux. Elle tente actuellement de rallier ses membres autour d'un plan d'action qui vise à produire et à distribuer une analyse de l'Accord et du rapport de chaque groupe d'étude.

Cette analyse consiste à reprendre un à un les principes, les objectifs, les buts et les recommandations de l'IMW, tels qu'ils sont formulés dans l'Accord, et à déterminer pour chacun : 1) les conséquences pour l'industrie; 2) les objectifs possibles de l'industrie; 3) la position possible de l'industrie; 4) les mesures proposées, y compris l'agent qui en assurera la mise en oeuvre; 5) tout autre facteur pertinent. Une première version de l'analyse sera proposée par le personnel de l'AMC; elle sera distribuée aux membres par l'intermédiaire des comités de l'AMC et révisée en fonction des commentaires reçus. Finalement, elle sera soumise à l'approbation du conseil de direction de l'AMC. L'analyse préliminaire de l'Accord du Conseil de direction de l'IMW est, à toutes fins utiles, terminée. Les analyses des rapports des groupes d'étude suivront au cours des prochaines semaines.

Les divers comités de l'Ontario Mining Association (OMA) se penchent également sur les recommandations de l'IMW et tentent d'en dégager quatre ou cinq questions prioritaires que l'OMA pourrait explorer plus à fond. L'analyse de l'OMA et celle de l'AMC proposent des mesures qui seraient également utiles à d'autres organismes ou associations.

4) <u>Action commune :</u>

Dans la foulée de l'IMW, l'industrie collabore avec d'autres groupes ayant participé à l'IMW chaque fois que l'occasion se présente. L'exemple le plus concret nous est donné par le Conseil de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre dans l'industrie minière (MITAC). Il s'agit d'un conseil patronal-syndical comme on en trouve dans l'industrie sidérurgique et dans plusieurs autres. Des patrons de l'industrie travaillent en collaboration avec les dirigeants des trois grands syndicats miniers à la mise sur pied d'un organisme qui aidera à développer les compétences nécessaires pour améliorer la santé-sécurité, la productivité, la mobilité et l'adaptation de la main-d'oeuvre. Une fois qu'il aura atteint son rythme de croisière, le MITAC sera également un lieu privilégié pour discuter d'autres questions soulevées dans le

.../3

cadre de l'IMW, notamment celle de la participation des autochtones dans l'industrie. Le conseil d'administration du MITAC a déjà été formé, et on a embauché du personnel intérimaire pour élaborer un plan stratégique et un plan opérationnel détaillés.

Les organisations et les gens de l'industrie ainsi que les autres groupes qui ont participé à l'IMW entretiendront des rapports qui, pour être moins officiels, n'en contribueront pas moins à cimenter les relations à long terme.

5) Mesures d'encouragement :

Un des rôles importants de l'industrie est encourager d'autres groupes ayant participé à l'IMW à appliquer les principes énoncés dans l'Accord. À cet égard, les gouvernements ont un rôle extrêmement important à jouer. L'industrie a présenté des mémoires détaillés sur l'IMW et sur diverses questions qui s'y rattachent, afin de mieux les faire connaître à un certain nombre d'organismes gouvernementaux. Entre autres, elle a déposé un mémoire auprès du Comité permanent des ressources naturelles qui, rappelons-le, est un comité de la Chambre des communes.

Un autre moyen que peut prendre l'industrie est de siéger à des organismes consultatifs créés par différents gouvernements. Ainsi, des dirigeants d'associations et d'entreprises siègent au Comité consultatif de la ministre pour la mise en oeuvre de l'Initiative minière de Whitehorse au niveau fédéral, au comité consultatif du secteur des minéraux en Ontario et au conseil consultatif sur les mines en Colombie-Britannique, qui sont tous trois mêlés de près à la mise en oeuvre de l'IMW.

Par des contacts informels et des échanges de vues avec des groupes extragouvernementaux, l'industrie espère également donner une impulsion à l'application concrète des principes de l'IMW.

L'Association minière du Canada
Février 1995

Rapport provisoire
Mise en oeuvre de l'Accord du Conseil de direction
de l'Initiative minière de Whitehorse
Réponse du gouvernement fédéral

Le Secteur minier de Ressources naturelles Canada (RNCan) est responsable des mesures prises, au gouvernement fédéral, par suite de l'Accord du Conseil de direction de l'IMW. À ce jour, ces mesures comportent cinq éléments.

1) Comité interministériel de l'IMW :

On a créé un Comité interministériel de l'IMW chargé de veiller à ce que tous les ministères et organismes fédéraux contribuent à l'atteinte des objectifs fixés. La mission du Comité comporte deux volets : déterminer dans quels secteurs le gouvernement fédéral a commencé à prendre des mesures relativement aux objectifs fixés, et veiller à maintenir l'intérêt des autres ministères et organismes pour l'Initiative.

Les membres du Comité ont déjà tenu deux réunions depuis la signature de l'Accord. Le travail entrepris par les ministères et organismes fédéraux a fait l'objet d'un rapport qui sera présenté à la première réunion du Comité consultatif pour la mise en oeuvre de l'IMW, avant d'être communiqué aux parties intéressées.

2) Comité consultatif de la ministre sur la mise en oeuvre de l'IMW :

Lors de la cérémonie de signature de l'Accord sur l'IMW, le 13 septembre 1994, la ministre de RNCan s'est engagée à mettre sur pied un Comité consultatif sur la mise en oeuvre de l'IMW composé de représentants des secteurs non gouvernementaux ayant pris part aux consultations. La première réunion des membres a eu lieu le 22 février 1995.

À sa première rencontre, le comité a étudié le rapport provisoire sur la mise en oeuvre de l'IMW et a discuté du projet de politique fédérale de développement durable dans le secteur des minéraux et des métaux.

3) Réforme de la réglementation :

Certains points importants ont été soulevés pendant les consultations sur l'IMW, notamment la nécessité de traiter des questions de réglementation en matière d'environnement et particulièrement des chevauchements et des doubles emplois.

Le 5 décembre 1994, le ministre d'Industrie Canada, Monsieur John Manley, a lancé une nouvelle initiative fédérale intitulée : *L'innovation : la clé de l'économie moderne*. Cette initiative est l'un des quatre éléments de la stratégie du gouvernement fédéral visant à favoriser la création d'emplois et la croissance économique.

.../2

Grâce à l'Accord sur l'IMW, l'industrie minière est l'un des six secteurs industriels visés par le volet «réforme de la réglementation» de l'initiative.

Voici les questions de réglementation touchées par l'Initiative :

- l'application de la *Loi sur les pêches*;
- l'utilisation des terres et le processus décisionnel connexe;
- la définition du terme «déchets»;
- le processus d'émission de permis au nord du 60°;
- l'analyse de l'incidence de la réglementation;
- les politiques et pratiques en matière de gestion des substances toxiques.

4) <u>Politique fédérale de développement durable dans le secteur des minéraux et des métaux :</u>

La ministre de RNCan s'est engagée à élaborer une politique de développement durable pour les minéraux et les métaux dans les secteurs qui relèvent du gouvernement fédéral.

La politique inclura beaucoup des objectifs énoncés dans l'Accord. Les consultations sur une ébauche de document de discussion débuteront sous peu.

Tous les ministres fédéraux devront élaborer et présenter devant le Parlement leurs stratégies de développement durable (voir le communiqué publié le 19 octobre 1994 intitulé : *Le gouvernement crée la fonction de commissaire à l'environnement et au développement durable).*

5) <u>Nouvelle Loi sur le ministère des Ressources naturelles :</u>

La nécessité de rédiger une nouvelle <u>Loi sur le ministère des Ressources naturelles</u> a fourni l'occasion d'y intégrer l'esprit de l'Accord de l'IMW. Dans la nouvelle loi, il est stipulé que la ministre, dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses fonctions, doit tenir compte du développement durable des ressources naturelles du Canada.

Secteur minier
Ressources naturelles Canada
Février 1995